

Publié le 17 mai 2017 à 19h07 | Mis à jour le 17 mai 2017 à 19h07

# Les gestes gratuits ne sont pas tous bienvenus



Dans plusieurs régions du Québec touchées par les inondations des dernières semaines, de nombreuses personnes se sont entraînées dans le but de protéger les biens d'autrui.

Le Droit, Martin Roy



## Point de vue

Le Soleil

Au moment où les villes sont interpellées pour mettre en commun leurs ressources afin de venir en aide aux sinistrés des inondations des dernières semaines, et où l'entraide et le soutien aux proches affligés sont à leur maximum, on doit se rappeler que ces élans sont tout de même conditionnels. Étrange que le cœur et la raison se complètent de manière aussi imprévue tout de même.

Les personnes, québécoises ou autres, peu importe leurs origines, s'engagent bénévolement dans un projet, dans une cause, et la soutiennent par des gestes personnels pour diverses raisons. Elles s'engagent lorsqu'elles sont interpellées directement par l'impact sur elles-mêmes ou sur un proche, par la perception d'injustice ou de nécessité supérieure qu'elles perçoivent

ou encore parce qu'elles ressentent que leur contribution pourra produire des résultats concrets et immédiats.

Ainsi, il est facile de comprendre que des parents, rassemblés occasionnellement autour du comité d'école, d'un comité de parents ou simplement parce que leurs enfants partagent la même école, ou la même classe, parce qu'ils vivent dans la même rue, ou parce qu'ils sentent que le bien-être ou le confort de leurs proches est menacé, se rassemblent et posent des gestes «solidaires» et «solidairement».

Mais voilà que le vivre-ensemble nous rattrape et que ce n'est pas si facile que ça finalement.

Tout à coup, on réalise que ce geste naturel, sain, essentiel et souvent providentiel visant des résultats localisés et immédiats, et en toute ignorance de cause et d'enjeux plus larges, peut affecter des groupes, des corporations, des groupes d'intérêt, professionnels, financiers, économiques, politiques... Des groupes qui voient dans ce bénévolat et dans cet engagement une menace déstabilisatrice d'un certain équilibre en place.

Est-ce une particularité du Québec - souvent comparé défavorablement au reste du Canada quant aux dons d'argent, de temps et d'engagement - que d'interdire et de devoir légaliser l'engagement personnel parce qu'il contrevient à des équilibres sociaux et économiques?

L'État est irrémédiablement concerné, depuis les années 60, dans la reconnaissance, dans l'encouragement ou à l'inverse dans la délimitation des gestes d'engagement des individus à l'égard de leurs collectivités et de ses multiples enjeux.

Ironiquement, le gouvernement du Québec a rendu publique le 5 décembre 2016 la Stratégie gouvernementale en action bénévole justement nommée : L'action bénévole, un geste libre et engagé.

Même sous la forme du bénévolat, les gestes volontaires et gratuits ne sont pas tous bienvenus. Des contraintes existent, des territoires sont occupés et des pratiques sont protégées. Depuis plusieurs décennies, la société ne peut plus compter

uniquement sur le bénévolat pour s'organiser. Sont donc apparus des mécanismes plus formels de production des services et des biens, et ces formes se sont institutionnalisées, rendant ainsi étrangement caduques les formes naturelles de l'engagement et de l'implication.

Et voilà qu'après l'avoir évincé de la sphère des pratiques devenues professionnelles, il aura tout de même fallu réglementer, le 26 avril dernier, par le Projet de règlement concernant les travaux bénévoles de construction, le bénévolat et l'engagement!

**Jean M. Gagné, Président et chef de la direction Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique**



Tweeter



[Détente](#)  
[Avis de décès](#)  
[Archives](#)  
[Petites annonces](#)  
[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)